
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 octobre 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 octobre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Éric Alan Caldwell et Mme Paola Hawa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

Monsieur Robert Coutu agit à titre de président d'assemblée en l'absence de Madame Manon Barbe.

Le président d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président d'assemblée dépose copie d'une lettre de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, en date du 24 octobre 2018, désignant messieurs Jocelyn Pauzé et Éric Alan Caldwell à titre de membres du conseil d'agglomération de Montréal en remplacement de messieurs Pierre Lessard-Blais et Philippe Tomlinson, de même qu'un nouveau plan de banquette.

Monsieur Coutu profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à messieurs Pauzé et Caldwell.

1 - Période de questions du public

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Legault	M. Luc Ferrandez (M. Benoit Dorais) (M. Beny Masella) (M. Mitchel Brownstein)	Une demande a-t-elle été faite auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir un certificat d'autorisation concernant les travaux sur la rivière Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine / Résultats des tests de dépistage de fumée et de rhodamine effectués au collecteur pluvial Toe Blake

M. Irwin Rapoport

Mme Valérie Plante
(M. Benoit Dorais)

Sauvegarde des espaces verts et des milieux naturels avec les travaux du REM – Remplacement des arbres qui auront été enlevés pour ces travaux

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 11.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

CG18 0517

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, avec le retrait du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption inscrit à l'article 42.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0518

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 septembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 septembre 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 octobre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 septembre 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 septembre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 septembre 2018.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Benoit Dorais

- 05.01 Dépôt de la réponse écrite du directeur de l'environnement, M. Roger Lachance, relative au questionnement de M. Edgar Rouleau lors du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 concernant l'émanation de particules dans l'air dans la Ville de Dorval.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG18 0519

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG18 0520

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal »

Monsieur Michel Gibson dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.02

7 - Dépôt

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0521

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Le porte-parole d'assemblée dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019, et le conseil en prend acte.

07.01

07.02 Dépôt de la résolution 20180926-005 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest le 26 septembre 2018 intitulée « Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de point, fusils d'assaut et armes semi-automatiques »

CG18 0522

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017, et le conseil en prend acte.

07.03 1185205004

11 - Dépôt de pétitions

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0523

Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Itée pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217 - Dépense totale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Fortier Auto (Montréal) Itée, ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les 4 commandes pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et chacun des lots ci-après indiqués, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16962 ;

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
<u>Lot 1:</u> Onze fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi ³ (minimum)	389 902,07 \$
<u>Lot 2:</u> Dix-sept fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi ³ (minimum)	597 122,66 \$
<u>Lot 3:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi ³ (minimum)	571 437,25 \$
<u>Lot 4:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi ³ (minimum)	609 275,52 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0524

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17177 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1188034009

CG18 0525

Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224) un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, moyennant un loyer total de 695 603,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;
- 2 - d'autoriser une dépense estimée à 17 246,25 \$, taxes incluses, pour le coût d'électricité, pour la durée du terme de 5 ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186025007

CG18 0526

Autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat accordé à Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018, pour une somme maximale de 275 656,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les services de remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres 17-16202, pour un montant maximal de 275 656,33 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1180235002

CG18 0527

Autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1185035002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0528

Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1627;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de services ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1180206002

CG18 0529

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / Autoriser, conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$, incluant les contingences des lots 2 et 3 / Autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et à la Société TELUS Communications (lot 7)(CG16 0115)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1628;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 173 537,72 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et d'un montant de 418 517,09 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des contrats (lots 2 et 3) accordés à Bell Canada (CG16 0115), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$, taxes incluses, pour le lot 3;

- 2 - d'exercer, en vertu de la résolution CG16 0115, les deux options de prolongation d'un an des lots 1 à 8, et autoriser une dépense additionnelle de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3, pour la location de circuits en transmission de données, pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (Lots 1,2,3,4,5,6,8) et Telus Communications (lot 7);
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de 112 155,58 \$ pour le lot 2, et de 119 789,35 \$ pour le lot 3, pour les variations de quantité pour les deux années de prolongation;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187429001

CG18 0530

Accorder un contrat à Panavidéo inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17003 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Panavidéo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17003;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1185035001

CG18 0531

Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1633;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17190 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat d'adhésion et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186871003

CG18 0532

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342) pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une somme maximale estimée à 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342), pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, selon les mêmes termes et conditions, pour une somme maximale de 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1182645005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0533

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente (acceptation de l'offre) et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187684006

CG18 0534

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour une somme maximale de 569 127,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1186871005

CG18 0535

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17138 (2 soum. 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, J. René Lafond inc., le contrat pour le lot 3 pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17138 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1184922017

CG18 0536

Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité, pour une somme maximale estimée à 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1632;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité;
- 2 - d'accorder à Entreprises Forlini - Division équipement de sécurité universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17074;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1186133001

CG18 0537

Accorder un contrat à Charex inc. pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5964 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 401 656,27 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 323,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5964 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1181029005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0538

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel - Dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10273 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 353 548,13 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 1800 mm sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel;

- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10273;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1186217001

CG18 0539

Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et des travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1186342003

CG18 0540

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18077-123274-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 251 565,30 \$, taxes incluses, pour la réfection de la structure de régulation Alepin;

- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 826,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18077-123274-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187526019

CG18 0541

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Civitas inc. pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17149 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des relevés et travaux d'arpentage, dans le cadre des projets d'aménagement de la Ville, pour la somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17149;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187936021

CG18 0542

Autoriser la cession partielle du contrat accordé à Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1652;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31, selon les mêmes termes et conditions ;

- 2 - d'approuver la convention de cession entre Dupras Ledoux inc. et CIMA +, à laquelle interviennent la Ville de Montréal, Rubin et Rotman inc. et NCK inc.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185350001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0543

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1654;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés et approuvés et que l'avis de décontamination a été dûment publié au Registre foncier du Québec;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184962002

CG18 0544

Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunication inc. et Télécon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1665;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'ajout d'un service aux catalogues des lots 1 à 5 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunications inc. et Telcon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville le nouveau service au tarif décrit;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, ou ses représentants désignés, à ratifier la DDCC en lien aux contrats visés.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1183190003

CG18 0545

Approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc., résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie de 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives (CG08 0547) / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1657;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc. résilie, à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives;
- 2 - d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1184069010

CG18 0546

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit / La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme à but non lucratif, Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, des locaux d'une superficie d'environ 254,55 mètres carrés dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, à des fins communautaires et à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1188042002

CG18 0547

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1660;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187952002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0548

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab M.D. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1186044002

CG18 0549

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE16 1688;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1186044001

CG18 0550

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie MD inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186044003

CG18 0551

Reconduire la convention de services professionnels d'actuares intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968) (CG16 0455), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco (CE10 1968) (CG16 0455) pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1186335002

CG18 0552

Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Les services EXP inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay Co inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 (6 soum. pour chaque contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17150;

Firme	Montant maximal
Les services EXP inc.	2 069 601,74 \$
Lemay Co inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage inc.	1 035 536,13 \$
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages	824 697,27 \$
Total	7 040 497,85 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1181009020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0553

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant de 155 953 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat, auquel intervient le Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, par lequel l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1184962003

CG18 0554

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 6 mois, avec Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, taxes incluses et Groupe B : 966 652,31 \$, taxes incluses) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées,
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents des appels d'offres publics 18-16938 et 18-17188 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée Appel d'offres 18-17188	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1187360003

CG18 0555

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville;
- 3 - d'approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187737001

CG18 0556

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1186185002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0557

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1180643003

CG18 0558

Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

30.02 1185946002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 et 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0559

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION EST EXERCÉ ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE PARC RÉGIONAL

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° du présent article au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° Dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les lots :

1 270 063	1 455 810	1 455 813	1 455 822
1 455 894	1 455 895	1 455 898	1 874 359
1 874 441			

2° Dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, les lots :

3 063 787	4 622 944	4 622 945	6 008 323
6 008 324	6 008 325		

3° Dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les lots :

1 977 324	1 978 978	4 589 367	4 589 390
4 590 015	4 590 104		

4° Dans le parc-nature du Bois-d'Anjou, les lots :

1 110 468	1 144 214	1 144 243	1 144 260
1 251 075	1 302 069	1 406 504	1 423 023
1 423 024	3 192 970	5 377 069	5 456 665
5 456 666	5 990 920	5 990 921	

- 5° Dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, les lots :
- | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 055 834 | 1 055 899 | 1 276 343 | 1 276 347 |
| 1 276 349 | 1 276 351 | 1 279 562 | |
- 6° Dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, les lots :
- | | | | |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 1 169 309 | 1 172 398 | 2 744 688 | |
|-----------|-----------|-----------|--|
- 7° Dans le parc-nature des Sources, les lots :
- | | | | |
|-----------|-----------|--|--|
| 2 455 247 | 3 178 143 | | |
|-----------|-----------|--|--|
- 8° Dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, les lots :
- | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 416 974 | 1 416 975 | 1 416 978 | 1 416 982 |
| 1 416 984 | 1 416 985 | 1 416 988 | 1 416 990 |
| 1 416 991 | 1 416 992 | 1 417 002 | 1 417 006 |
| 1 417 007 | 1 417 009 | 1 417 013 | 1 417 014 |
| 1 417 015 | 1 417 018 | 1 417 019 | 1 417 020 |
| 1 417 044 | 1 418 833 | 1 991 020 | |

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034).

Un débat s'engage.

Madame Julie Brisebois, mairesse de la Ville de Senneville, précise que le vote en faveur de cet article ne constitue pas une reconnaissance de l'inclusion du parc agricole du Bois-de-la-Roche à l'intérieur des limites actuelles du grand parc.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180592004

CG18 0560

Adoption - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption

Vu l'avis de motion donné du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018, par sa résolution CE18 1565;

Vu le retrait du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption, lors de l'adoption de l'article 3.01 (CG18 0517);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1186620009

Règlement RCG 18-034

CG18 0561

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1187666003

CG18 0562

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180298001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0563

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0506;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0506;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1186620008

Règlement RCG 18-033

CG18 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0507;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0507;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.02 1182675001

Règlement RCG 15-041-1

CG18 0565

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0508;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0508;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018, par sa résolution CE18 1561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1180191007

Règlement RCG 06-019-5

CG18 0566

Approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal .

Adopté à l'unanimité.

45.01 1186213006

CG18 0567

Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1185330005

CG18 0568

Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018;
- 2 - de désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1187590004

CG18 0569

Nomination aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer M. François W. Croteau à titre de membre de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 2- de nommer Mme Sophie Mauzerolle à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 3- de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Suzie Miron;
- 4- de nommer Mme Stéphanie Watt à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Fanny Magini;
- 5- de nommer Mme Valérie Patreau à titre de présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maja Vodanovic;
- 6- de nommer Mme Fanny Magini à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- 7- de nommer Mme Maeva Vilain à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Sophie Mauzerolle.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CG18 0570

Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer M. Jérôme Normand, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- 2- de nommer M. Robert Beaudry, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de M. François W. Croteau.

Adopté à l'unanimité.

51.04

À 17 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Robert Coutu
Président d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse